

2B CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 510 800 euros
Siège social : 158, Rue Pioch de Boutonnet
34000 MONTPELLIER
493 108 088 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 Juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 576 267,68 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	576 267,68 euros
------------------------	------------------

Affectation du résultat :

A titre de dividendes	362 592,00 euros
-----------------------	------------------

Au poste « autres réserves »	213 675,68 euros
------------------------------	------------------

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 36 euros. Le paiement des dividendes sera effectué en date du 1^{er} septembre 2025 par inscription en compte courant d'associé et ou virement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 362 592 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous informons que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables

soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

- l'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - o soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - o soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2023	362 592 €		
31 décembre 2022	362 592 €		
31 décembre 2021	302 160 €		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 Juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Philippe BERREBI**



Désignation de l'entreprise		158 RUE PIOCH DE BOUTONNET		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice en nombre de mois *				
SIRET		4 9 3 1 0 8 0 8 8 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le				
				31122024				
				Exercice N-1 clos le				
				31122023				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
				Net				
				4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	351 294	030	186 976	164 318	204 663	
	Immobilisations financières* (1)	040	2 804 500	042		2 804 500	2 824 000	
	Total I (5)	044	3 155 794	048	186 976	2 968 818	3 028 663	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	332 974	070		332 974	359 444
			072	8 792	074		8 792	12 645
	Valeurs mobilières de placement	080	365 079	082		365 079	365 079	
	Disponibilités	084	1 320 037	086		1 320 037	938 731	
	Charges constatées d'avance *	092	904	094		904	10 946	
	Total II	096	2 027 786	098		2 027 786	1 686 845	
	Total général (I + II)	110	5 183 580	112	186 976	4 996 604	4 715 508	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 510 800	1 510 800	1 510 800	
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	151 080	151 080	151 080	
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	2 324 992	1 942 092	1 942 092	
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	576 268	745 492	745 492	
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	4 563 140	4 349 464	4 349 464	
Provisions pour risques et charges	154		154		10 054	10 054		
Total II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	22 959	41 021	41 021	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	4 808	4 595	4 595	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	200	172	40 922	74 681	74 681	
	Comptes courants d'associés	173		173	351 037	235 692	235 692	
	Autres dettes	175		175	13 738			
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	433 465	355 990	355 990		
Total général (I + II + III)	180		180	4 996 604	4 715 508	4 715 508		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	506 500	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	492 567	492 567	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

